

Genre du véhicule Minibus	Marque de fabrication F O R D (D)	Type Ford 125 Transit 7 2 E 3 C (12 places) Moteur N X B	Fiche d'homologation N° CH 2301 54
-------------------------------------	---	--	--

Constructeur	FORD - WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)		
Identification	sur la plaquette du constructeur = 72 E 3 C devant le No du châssis = G3 72..		
Plaquette constr.	à droite, latéralement, près de l'entrée		
N° du châssis	à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron		
Ident. du moteur	"NXB" à l'avant, à droite en-haut sur le bloc, à côté de la pompe à eau		
Importateur princ.	FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich		
Véhicule homologué	prototype	Signes fixés dans code du type	comme l'identification ci-haut

Chassis			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique		
Transmission	mécanique synchronisée		
Nombre de vitesses	4	Entraînement	AR +)
Frein de service	hydr. 2-circ., AV=diapasons/AR=exp. int., assistance par dépression, 2.ttes roues; soupapes retardatrice à l'AV et régulateur s. palier, sel. charge à l'AR		
Frein auxiliaire	mécanique, exp. int., agissant sur roues AR		
Frein d'arrêt	identique au frein de secours		
Ralentisseur	=		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée		

Moteur			
Marque	F O R D	Type	NXB
Construction	en V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidisse.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	93,66	Course	72,42
Cylindrée	1995	CV-impôt	10,16
Puissance en CV	70 DIN	à V/min	4500
Bruit	76 dB/A	à V/min	4500
Silencieux	2 pots 255x255x110 / 300 x Ø 145 mm		
Mesure des gaz	ECE-15 *		
Déparasitage	ECE-10, OCE, annexe B, ch. 3+4, genre "D"		

Carrosserie	limousine		
Nombre de portes	3 + 1 AR	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	AR4 (**)	Rétroviseur	gauche + droite
Cale	=	Atelage	=
Antivol	=		
Nombre de places	12 av. 3	centre	ar. 9
Dimensions	int.	ext.	
Longueur		4430	Empattements 2690 /
Largueur		1960	/
Hauteur		2030	Voie av. 1650 ar. 1590
Porte à faux	lat.	Voies	av. - ar. -
	av.	740	av. - ar. -
	ar.	1000	Braquage g 10950 d 10750
Distance volant - vers l'avant du véhicule			

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	790	640	1430
Charge utile	225	615	840
Poids total	1015	1255	2270
Garantie fabr.			2535
Dimens. pneus	205 R 14 C	205 R 14 C	(Variantes
Ply / bar	6 / 2,5	6 / 3,25	voir
Charge	1500	1700	remarques)
pour V max	120	120	
Garantie poids remorquable avec frein			=
Garantie poids remorquable sans frein			=
Garantie poids de l'ensemble			3770
Poids remorquable testé			=
Vitesse maximale selon le constructeur			180 km/h
Vitesse maximale testée			= km/h

Equipelement	§)	CR ou SCR	(E)	
Feux de route		CR ou SCR	(E)	
Feux de croisement		A	(E)	dans phares
Feux de position		R-S1	(E)	
Feux rouges		R-S1	(E)	
Feux stop				
Clignoteurs	av	1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av			ar 1 (E)
Feux de gabarit	av			ar
Feux complémet.				
Eclairage plaque		2 séparés		
Essuie-glace		2 balais avec 2RS et lave-glace		
Avertisseurs		MOTORCRAFT TPAP 556 + TPAP 557		
		ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Minibus</u>		
Marque et type	<u>F O R D (D) 125 Transit</u>		
Homologation			
N°	<u>CH 2301 54</u>		
Carrosserie	<u>limousine</u>		
Places	total	<u>12</u>	avant <u>3</u>
Poids à vide	<u>1430</u>	Carburant	<u>B</u>
Charge utile	<u>-</u>	CV-impôt	<u>10,16</u>
Poids total	<u>2635</u>	Cylindrée	<u>1995</u>

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure des cas : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- ** Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- §) Equipelement : plaque indiquant le nombre de places et signalisation des sorties de secours (porte à droite au centre et porte arrière); tachygraphe exigé lors de l'utilisation pour le transport professionnel de personnes.
Important:
Contrôler l'espace entre les dossiers des sièges situés les uns derrière les autres (distance minimale 650 mm; cette valeur est atteinte en diminuant l'épaisseur des rembourrages par la pose de boutons).
- + Démarrage : démultiplication exigée dans le pont arrière 5,14. Indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axle". Doit être contrôlé.

Lieu et date de l'homologation

Rothrist, du 23.8 au 3.9.1976

Homologation fédérale des types de véhicules